

Juridique

Droit à l'image des licenciés

Afin de prévenir en amont tout litige, deux solutions peuvent être envisagées :

Intégrer dans le Règlement Intérieur du club un paragraphe sur le droit à l'image des joueurs en indiquant : « *Au cours de la saison sportive, des photographies des joueurs pourront être prises et diffusées dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportif sur les seuls supports suivants : site internet de l'association, journal de l'association ... * Pour les majeurs, la signature de ce règlement intérieur vaut acceptation. Pour les mineurs, une autorisation parentale expresse et spéciale est obligatoire.* »

*ce ne sont que des exemples, liberté est laissée aux clubs de déterminer leur support.

➔ Faire signer à chaque joueur en début de saison une autorisation de publication d'image sur coupon à en-tête du club :

I. Pour les enfants

Autorisation de publication d'image individuelle et collective

Je soussigné (NOM, Prénom) _____

Agissant en qualité de Mère Père Tuteur légal

Parent exerçant le droit de garde

Du ou des mineurs suivant(s) :

(NOM, Prénom) _____

(NOM, Prénom) _____

(NOM, Prénom) _____

Je déclare sur l'honneur :

avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard du (des) mineur(s) ci-dessus désignés

être investi du droit de garde ou de la tutelle du (des) mineur(s) ci-dessus désignés

Je déclare autoriser la publication de l'image de mon (mes) enfant(s) ci-dessus désigné(s) par l'association ... dans le respect des conditions suivantes :

- L'image ne pourra être captée et diffusée que dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportif à l'exclusion de toute publication à caractère commercial.

- L'image ne pourra être diffusée que dans les supports suivants : journal de l'association..., site internet de l'association... (aux clubs de définir les supports).

Fait à _____, le _____

Signature

II. Pour les adultes

Autorisation de publication d'image individuelle et collective

Je soussigné (NOM, Prénom) _____

Je déclare autoriser la publication de mon image par l'association ... dans le respect des conditions suivantes :

- L'image ne pourra être captée et diffusée que dans le cadre d'une publication d'ordre associatif et/ou sportif à l'exclusion de toute publication à caractère commercial.
- L'image ne pourra être diffusée que dans les supports suivants : journal de l'association..., site internet de l'association... (aux clubs de définir les supports)

Fait à _____, le _____

Signature